

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2021

PRESENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Dominique DESAMY, Estelle BEAUD, Audrey GARNIER
Céline BALME, Patricia MOINE, Isabelle COURTIAL, Eliane BUYAT,
MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Olivier RAMIREZ,
Aimé VUAILLAT, Guillaume ARRU-GALLART, Olivier SALMON,
Gérard CHABOUD-GRILÉ
A partir de 20 heures : M. Jean-Marc GUILLET (pouvoir donné à Jean BELANTAN
de 19 à 20 h)

Absents : Mme Marie-Aline RYO (excusée) avec pouvoir à Maurice BELANTAN
M. Gérald REVEYRAND

Secrétaire de séance : Madame Dominique DESAMY

Approbation du compte rendu du 25 janvier 2021 adopté à l'unanimité

PROJET REHABILITATION ET(OU) EXTENSION DE LA MAIRIE

Choix du scénario

Suite à la commission aménagement du 5 février 2021, M. Olivier SALMON nous a présenté les différents objectifs du projet. On retient que la surface nécessaire serait de 473 m² et 4 scénarii sont proposés.

La commission s'est positionnée sur le scénario n° 2 proposant :

- rez-de-chaussée plus extension d'environ 80 m², regroupant l'ensemble des fonctions quotidiennes,
- en R+1 une salle du conseil+ divers
- en R+2 un pôle élu + divers

Possibilité de variantes pour les étages.

Accord de 17 élus et 1 abstention.

Approbation du programme de réhabilitation et extension de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 7 décembre 2020 par laquelle il a sollicité l'accompagnement d'AMOME CONSEILS dans son projet de réhabilitation/extension de la mairie. AMOME a réalisé une étude de faisabilité afin de définir le programme de la réhabilitation de la totalité des existants et la réalisation d'une extension. L'enveloppe prévisionnelle financière s'élève à 1 million d'euros H.T. maximum hors études, désamiantage et maîtrise d'œuvre.

Trois candidats au maximum seront invités à proposer un projet architectural. Une prime de 5 000 € TTC sera allouée aux deux participants non retenus qui auront remis des prestations conformes au règlement de procédure.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

PARTICIPATION AU MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents selon les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Cette participation communale a été mise en place en 2013, elle n'a pas été révisée depuis 2017.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

de participer à compter du 1^{er} mars 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents pour l'assurance maintien de salaire et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée selon les tranches suivantes :

- 22 € pour les indices bruts inférieurs à 380 dont 10 € pour les indices à temps non complet inférieur à 20/35.
- 26 € pour les indices bruts de 380 à 450.
- 30 € pour les indices bruts de 451 à 500.
- 32 € pour les indices bruts de 501 à 550.
- 36 € pour les indices bruts supérieurs à 551.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

LOCATION (3, 6, 9) AU CLUB CANIN DES COULEURS D'ENVIRON 1 500 M2 (PARCELLE 1109 ET 1110) ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DU CLUB CANIN ET DE MME FROIDEFOND ET M. GERMAIN SUR LA PARCELLE 1109

La municipalité propose une location de 600 € par an au Club Canin des Couleurs avec une gratuité pour 2021 en raison du contexte sanitaire.

Une servitude de passage est nécessaire sur les parcelles 1109 et 717 (en partie) au profit du Club Canin des Couleurs, Mme FROIDEFOND et M. GERMAIN.

Les frais seront à la charge de la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

DIVERSES INFORMATIONS

Travaux rue de l'An 524

Réfection de la route : installation de deux regards avec grilles reliées au piège à eau existant. Montant de l'intervention : 2 148 € TTC.

Création du chemin d'accès suite à l'acquisition foncière parcelles D 1109, 1110 et 717 à Malétang

Le chemin d'accès au Club Canin sera déplacé d'environ 70 mètres par rapport à l'existant. La commune participera à hauteur de 1/3 du devis correspondant au 25 mètres environ empiétant la parcelle 717, soit 1 632 € TTC. L'accès existant sera condamné.

Raccordement à l'assainissement du bâtiment communal place de la Milin

Raccordement à l'assainissement de la salle communale « Le Soleil Levant »

WC public place Clodomir

Trois fournisseurs ont été contactés : Mobilier du Beaujolais et Sagelec proposent des caissons à habiller, MPS ne décaisse pas et travaille sur l'existant. Ce dernier a été retenu par la commission Aménagement. Le montant des travaux s'élèvera à 35 000 € TTC avec la maçonnerie.

Mission diagnostic amiante/plomb

Le Cabinet Consult'Imm a été retenu pour effectuer les prélèvements sur la totalité du bâtiment à la demande du Cabinet AMOME.

Le coût de cette intervention s'élèvera à 2 610 € TTC.

Rendu de la Commission Urbanisme du 4 février 2021

- 2 déclarations préalables
- 2 autorisations de travaux
- 1 permis de construire
- 1 permis modificatif

Questions diverses

Monsieur le Maire évoque certains thèmes abordés lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021 : l'adhésion à Territoire Energie 38, les permanences AGEDEM, la compétence « Mobilité ».

M. André CHABERT a participé à la 1ère Commission Transversale : 47 élus présents, 4 collèges (dont aménagement du territoire et aménagement durable) et 5 thèmes retenus par collège.

Jérôme Diego animait le pôle aménagement durable.

Mme Christine NÉMOZ communique les lieux des permanences AGEDEM : Morestel et Saint-Chef.

M. Olivier RAMIREZ a participé au 1^{er} Comité de Travail sur le PCAET : 26 participants. Travail sur le diagnostic intéressant.